



00 04 3 1

Décision d'Appel à candidature « Cadre Conseil urbanistique & foncier » Centre Régional d'Investissement Marrakech-Safi

10 AVR. 2026

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la région Marrakech-Safi

- Vu la loi n° 47-18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement, promulguée par le dahir n° 1-19-18 du 7 Joumada II 1440 (13 février 2019), telle que modifiée et complétée par la loi n° 22-24 ;
- Vu le décret N° 2-19-67 du 11 Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N°7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 24/2012 du 6 Dulhija 1433 (22 octobre 2012) sur la gestion des modalités de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Vu l'organigramme et le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement Marrakech-Safi tel qu'ils ont été approuvés par son Conseil d'Administration le 8 octobre 2025 ;

DECIDE

Article 01 : Objet

Le Centre Régional d'Investissement de Marrakech lance, un appel à candidature pour pourvoir un (1) poste de Cadre « Conseil urbanistique et foncier », rattaché au Service Conseil urbanistique et foncier, relevant de la Division Conseil aux Investisseurs.

Article 02 : Conditions de recrutement

Les postes sont ouverts aux candidats qui remplissent les conditions citées en annexe.

Article 03 : Missions, responsabilités et conditions de candidature

Les missions et responsabilités du poste ainsi que les conditions de candidature sont définies dans la fiche de poste en annexe.

Article 04 : Dossier et modalités de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Un CV actualisé ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une copie du diplôme (avec une équivalence Ministérielle pour les diplômes délivrés par les établissements étrangers) ;
- Attestation de travail.

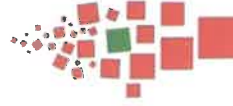
Tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.

Article 05 :

Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre du Centre Régional d'Investissement de Marrakech-Safi, sis à son siège situé avenue John Kennedy, Jnane El Harti, Marrakech, contre récépissé de dépôt, et ce au plus tard le 30 avril 2026 avant 16h00.

Une copie complète du dossier de candidature doit obligatoirement être transmise, dans le même délai, à l'adresse électronique suivante : ressources@crimarrakech.ma





Article 06 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 3 et 4.

Les candidats retenus à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux épreuves écrites, constituant la deuxième phase du processus de sélection.

Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites seront convoqués, dans une troisième phase, pour participer aux épreuves orales.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CR, Marrakech-Safi pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats.





Annexe Cadre Conseil urbanistique & foncier

Votre mission est d'accompagner les investisseurs sur les volets urbanistiques et fonciers de leurs projets, en veillant à la conformité aux documents d'aménagement en vigueur et à la mise à disposition d'une information foncière fiable et actualisée.

Vos responsabilités sont :

- Fournir aux investisseurs un accompagnement personnalisé en matière de réglementation d'urbanisme (documents d'aménagement, procédures d'autorisation, exigences techniques, etc.) ;
 - Analyser la faisabilité urbanistique et foncière des projets d'investissement (compatibilité avec les documents d'urbanisme, zonage, servitudes, contraintes réglementaires, etc.) ;
 - Préparer des notes d'analyse urbanistique et foncière pour les projets suivis par la Division Conseil aux investisseurs ;
 - Alerter sur les contraintes ou risques urbanistiques identifiés et proposer, le cas échéant, des pistes d'adaptation des projets ;
 - Assurer la coordination avec les services internes concernés pour fluidifier les échanges d'information sur le foncier et l'urbanisme ;
 - Contribuer à la maîtrise de la cartographie du foncier à vocation économique et être en mesure de présenter aux investisseurs les principales orientations et disponibilités
 - Participer au développement et à la mise à jour d'outils numériques (notamment SIG) permettant de centraliser et diffuser l'information foncière et urbanistique de manière fiable et accessible ;
 - Alimenter régulièrement les bases de données foncières et urbanistiques (zonages, contraintes, disponibilités, projets en cours, etc.) ;
 - Participer aux réunions techniques avec les partenaires (collectivités territoriales, agences urbaines, administrations sectorielles, sociétés d'aménagement, etc.) pour l'instruction des projets ;
 - Contribuer au reporting d'activité du service (indicateurs, tableaux de bord, synthèses) et aux bilans relatifs au foncier économique et à l'urbanisme ;
 - Représenter le CRI MS au sein des différentes commissions, conformément aux attributions qui lui sont confiées ;
- **Toute autre mission confiée par la hiérarchie et relevant du domaine de compétence du CRI MS.**

Conditions exigées :

- Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Géomètre Topographe, délivré par un établissement public ou privé reconnu par l'État ;
- Expérience exigée : minimum **2 ans** d'expérience ;
- Une expérience dans un établissement public est souhaitée ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.

